



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 9 JUILLET 2024

COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER

PROCES VERBAL

HAUTE-SAYOIE
PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoints, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON, Muriel MORAND, Gaspard CHATELLARD.

EXCUSES : Madame Sandrine BIRSAL (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Monsieur Bertrand MARIN-LAMELLET.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Après avoir validé le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024, le Conseil Municipal :

- 1. APPROUVE** les rapports du concessionnaire du domaine skiable de la Princesse pour l'exercice 2022-2023, par 11 voix pour et 1 abstention de Madame Catherine CABROL ;
- 2. APPROUVE** l'avenant au contrat de délégation de service public des remontées mécaniques de DEMI- QUARTIER ayant pour objet la cession de ce contrat à la Commune de SAINT GERVAIS LES BAINS et **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer cet avenant, par 10 voix et 2 abstentions de Madame Catherine CABROL et de Monsieur Gaspard CHATELLARD ;
- 3. ACCEPTE** de participer financièrement pour les activités extra-scolaires des enfants et des jeunes de la commune, à hauteur de 50 % du coût de l'activité, plafonnée à 200 € par activité et par enfant, à l'unanimité, et sous réserve :
 - d'être résident permanent à Demi-Quartier ;
 - de ne pas avoir bénéficié d'une autre réduction sur ces activités ;
 - d'en faire la demande auprès de la Mairie ;
 - D'avoir moins de 18 ans ;
- 4. APPROUVE** à l'unanimité la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, par voie dématérialisée ;
- 5. AUTORISE** le recrutement de vacataire pour les services administratifs et techniques et **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 € pour tout travail relevant de la catégorie C et sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 30 € pour tout travail relevant de la catégorie B, à l'unanimité des membres présents ;

6. **PREND** connaissance des informations suivantes :

- De la décision du 9 juillet 2024 relative aux tarifs fixés pour l'utilisation privative du parking de la Princesse ;
- D'une autorisation en cours pour la venue d'un cirque sur le parking de la Princesse, fortement recommandée par les services préfectoraux ;
- Des travaux en cours d'achèvement concernant le renouvellement d'une canalisation AEP entre le Cropt et les Choseaux ; la partie finale sous la route sera réalisée en septembre ;
- De l'autorisation d'ouverture délivrée le 5 juillet 2024 pour le chalet de Beauregard et d'une exposition organisée par l'Office de Tourisme de Combloux durant l'été ; des toilettes publiques y seront installées à l'automne ;
- D'une médiation qui a eu lieu entre les parties dans le cadre du contentieux relatif au chemin rural de la Côte Pugin ;
- D'une information indiquant que des propriétaires riverains du chemin de Sous Allard ont implanté des piquets de part et d'autre du chemin ;
- Des remerciements de Camille Cabrol suite au cadeau offert par la Municipalité au vu de ses résultats sportifs ;
- Du rapport du SITOM ;
- De la sortie des Aînés qui a eu lieu le 29 juin dernier pour une visite guidée des jardins de Vaulx ;
- Des modalités de l'organisation des cérémonies à Megève ;
- Des remerciements pour l'octroi de subventions ;
- De l'Etat-Civil à la date du 9 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

Gaspard CHATELLARD